

DÉPARTEMENT  
CHARENTE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT  
LA ROCHELLE  
COMMUNE  
SAINT-CHRISTOPHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
  
DÉLIBÉRATION 2024-020  
PORTANT APPROBATION DU COMPTE  
ADMINISTRATIF DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA  
COMMUNE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE DE  
L'ANNÉE 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars à dix-neuf heures et trente minutes, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Philippe CHABRIER, Maire.

<b>Conseillers en exercice</b>			<b>15</b>
<b>Quorum</b>			<b>8</b>
<b>Présents</b>			<b>8</b>
M. LAVALADE	Mme ZELMAR	M. PAILLOU	
M. BESSON	Mme GRENON	M. GERVAIS	
M. GAUTHIER	Mme DILLERIN		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>			<b>2</b>
Mme GROS	pouvoir à	Mme GRENON	
Mme SIMONNEAU	pouvoir à	Mme ZELMAR	
<b>Absents excusés</b>			<b>4</b>
Mme JONES	M. PLANCHET	Mme BOURG	
M. BOURDEAU			
<b>Retirés au moment du vote</b>			<b>1</b>
M. CHABRIER			
<b>Suffrages exprimés</b>			<b>10</b>
<b>Public</b>			<b>1</b>
<b>Secrétaire de séance</b>		Mme ZELMAR	
<b>Auteur de l'acte</b>		M. CHABRIER	
<b>Convocation</b>		23/02/2024	
<b>Affichage de l'avis</b>		23/02/2024	

**Le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, après délibération et vote au scrutin ordinaire à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, D.2342-1 et suivants ;

**Vu** le budget primitif général de la commune de l'exercice de l'année 2023 et les décisions le modifiant ;

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	19	03	24
Transmis au C.L. le	19	03	24

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme à l'original,  
Le Maire, Philippe CHABRIER. La Secrétaire de séance, Nadine ZELMAR.

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 6 mars 2024 portant approbation du compte de gestion du budget général de la commune de l'exercice budgétaire de l'année 2023 ;

**Vu** l'avis de la commission en charge des finances du 21 février 2024 ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Entendu** que Monsieur Luc PAILLOU a été élu, à l'unanimité des suffrages exprimés pour présider la séance lors du vote d'approbation du compte administratif du budget général de la commune de l'exercice budgétaire de l'année 2023 ;

**Entendu** que Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote ;

**Statuant** sur l'exécution budgétaire de l'exercice de l'année 2023,

## D É C I D E

### ARTICLE PREMIER

Le compte administratif du budget général de la commune de l'exercice budgétaire de l'année 2023, après examen des opérations qui y sont retracées et des résultats de l'exercice, est approuvé selon les modalités suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023					
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	296 943,46 €	002	EXCÉDENT DE FONCT. REPORTÉ	0,00 €
012	CHARGES DE PERSON. ET FRAIS ASS.	367 955,99 €	013	ATTÉNUATION DE CHARGES	2 415,05 €
014	ATTÉNUATION DE PRODUITS	20 679,00 €	70	PROD. DES SERV. DOM. VENTES. DIV.	65 047,86 €
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	0,00 €	73	IMPÔTS ET TAXES	744 427,82 €
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISS.	0,00 €	74	DOT. SUBV. PARTICIPATIONS	137 823,43 €
042	OP. D'ORDRE TRANSF. ENTRE SECT.	15 885,70 €	75	AUTRES PROD. DE GESTION COUR.	10 208,07 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR.	109 791,39 €	76	PRODUITS FINANCIERS	8,63 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	4 845,00 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 556,90 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	78	REPRISES PROVISIONS SEMI-BUDG.	0,00 €
68	DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDG.	830,46 €			
<b>TOTAL</b>		<b>816 931,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>962 487,76 €</b>
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
041	BÂTIMENTS COMMUNAUX	1 549,82 €	001	EXCÉDENT D'INVESTISS. REPORTÉ	0,00 €
044	SDEER	0,00 €	021	VIREMENT DE LA SECT. FONCTIONN.	0,00 €
070	VOIRIE	21 418,52 €	040	OP. D'ORDRE TRANSF. ENTRE SECT.	15 885,70 €
072	ÉGLISE	0,00 €	041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	4 275,94 €
074	MATÉRIEL	7 400,36 €	10	DOT. FONDS DIVERS. RÉSERVES	206 090,73 €
077	TERRAIN DE FOOT	0,00 €	13	SUBV. D'INVESTISS. REÇUES	28 418,12 €
086	CIMETIÈRE	0,00 €			
087	RESERVE FONCIÈRE	1 545,92 €			
090	SALLE POLYVALENTE	1 689,60 €			
096	AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG	238 879,24 €			
097	ATELIERS MUNICIPAUX	2 843,89 €			
098	ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL	3 156,00 €			
099	ACCESSIBILITÉ	0,00 €			
0100	AMÉNAGEMENT COUR DE LA POSTE	0,00 €			
0101	AMÉNAGEMENT PLACE DE L'ÉCOLE	0,00 €			
0102	DECI	0,00 €			
0103	REVITALISATION DU CENTRE BOURG	17 297,84 €			
0104	CHEMINS DE RANDON. PISTES CYCL.	19 460,17 €			
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	4 275,94 €			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	38 520,44 €			
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	5 085,00 €			
26	PARTICIP. CRÉANCES RATT. À DES PART.	300,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>363 422,74 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>254 670,49 €</b>

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	19	03	24
Transmis au C.L. le	19	03	24

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Le Maire,

Philippe CHABRIER.

La Secrétaire de séance,

Nadine ZELMAR.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2023			
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	BP + DM + RAR 2022	1 150 000,00 €	1 550 000,00 €
	RÉALISÉ	363 422,74 €	816 931,00 €
	RAR 2023	218 328,45 €	0,00 €
RECETTES	BP + DM + RAR 2022	1 150 000,00 €	1 550 000,00 €
	RÉALISÉ	254 670,49 €	962 487,76 €
	RAR 2023	0,00 €	0,00 €

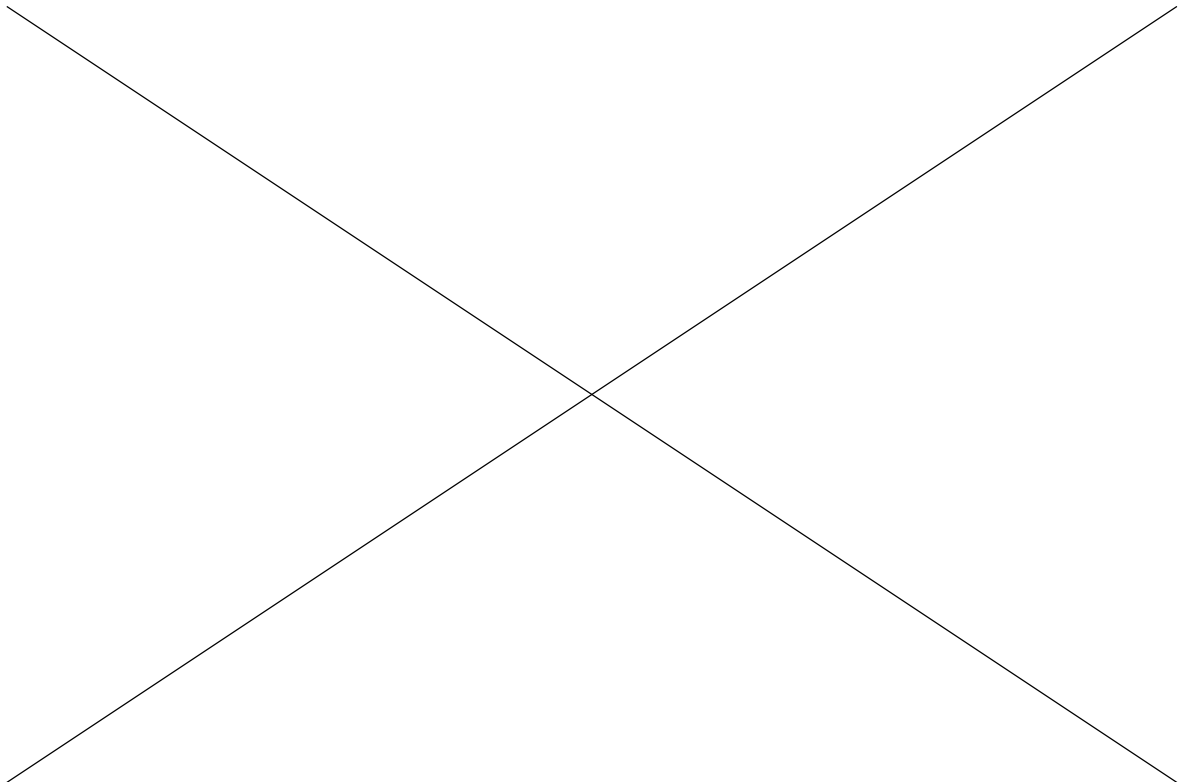
RÉSULTAT DE CLÔTURE			
	RÉSULTAT 2023	REPORT 2022	TOTAL
FONCTIONNEMENT	145 556,76 €	694 994,90 €	840 551,66 €
INVESTISSEMENT	- 108 752,25 €	296 600,55 €	187 848,30 €
RÉSULTAT	36 804,51 €	991 595,45 €	1 028 399,96 €

**ARTICLE 2**

La stricte concordance entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion du budget général de la commune de l'exercice budgétaire de l'année 2023 est constatée.

**ARTICLE 3**

Les comptes de l'exercice budgétaire général de la commune de l'année 2023 sont arrêtés.



Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	19	03	24
Transmis au C.L. le	19	03	24

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme à l'original,  
Le Maire, La Secrétaire de séance,  
Philippe CHABRIER. Nadine ZELMAR.